

Case 538 263, rue de Paris 93515 Montreuil Cedex

Nº 364

Tél.: 01 55 82 87 49 Fax: 01 55 82 87 74

E-mail:

com@sante.cgt.fr

## AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE : LA RECONNAISSANCE DE LA PÉNIBILITÉ, UN DROIT À CONFIRMER

Nous tenons à vous informer que les Auxiliaires de Puériculture des crèches du CHU de Toulouse (Rangueil, Purpan) seront en grève reconductible, le mardi 24 juin 2014 à partir de zéro heure.

Cette décision fait suite à la remise en cause de leur statut du droit à la retraite et à la reconnaissance de leur pénibilité.

En effet, depuis la fin de l'année 2013, une auxiliaire de puériculture s'est vue refuser son départ à la retraite sous prétexte qu'elle n'avait pas exercé ses fonctions en contact direct et permanent avec les malades. Ce positionnement, en contradiction avec la réglementation en vigueur (arrêté de 1969), ne prévoit pas cette condition dans le grade d'auxiliaire de puériculture.

A l'heure de l'individualisation des retraites depuis la réforme 2003 et de la conception par emploi de la pénibilité avec la réforme 2013 et son compte pénibilité, la question du traitement de la catégorie active par corps dans la fonction publique hospitalière est fondamentale.

Les auxiliaires de puériculture du CHU de Toulouse revendiquent la pénibilité de leur métier car leur quotidien est fait de postures et gestes répétés, de poids soulevés, d'effectifs importants de jeunes enfants, d'horaires atypiques, de bruits incessants...

Elles exigent la garantie de leurs droits tels que définis dans le statut de la FPH, les maintiens dans la catégorie active et la majoration de durée d'assurance (un an tous les 10 ans) qui sont liés à leur grade et non à leur poste de travail.

Les Auxiliaires de Puériculture attendent des réponses concrètes de la part de la Direction et des Pouvoirs Publics

Un rassemblement du personnel est prévu le 24 juin à 14 heures dans la cour de l'Hôtel-Dieu, rue Viguerie, à Toulouse.

Fait à Montreuil, le 19 juin 2014